



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 34823

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les commissions et instances consultatives ou délibératives françaises. Le Premier ministre a annoncé, dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique, la suppression de 100 commissions administratives. Elle lui demande de bien vouloir préciser la mission, le budget alloué, et le nombre de personnels de la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger.

### Texte de la réponse

La commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger a été créée en 1947 et est réglementée par l'arrêté du 4 octobre 1995 (NOR : MAE C9510018A). Elle est composée de 10 membres de droit et de 20 membres nommés par le ministre des affaires étrangères, parmi les meilleurs spécialistes de l'Institut de France et des établissements universitaires et de recherche. Elle est chargée d'évaluer l'ensemble des dossiers adressés au ministère des affaires étrangères et se réunit, pour cela, une fois par an pendant une semaine afin d'examiner les demandes d'allocation de recherche pour missions archéologiques. Les experts de cette commission travaillent gracieusement en amont des réunions pour l'étude des dossiers et leurs évaluations qu'ils restituent en séance (en 2012, ils ont expertisé 179 dossiers, qui ont tous fait l'objet de rapports techniques au ministère). Le coût de fonctionnement pour le ministère se limite à la prise en charge des déplacements des participants pendant la durée des travaux qui ont lieu chaque année en décembre (10.500 euros en 2012). L'archéologie française à l'étranger représente un élément essentiel du dispositif d'influence et de coopération scientifique du ministère des affaires étrangères dans le monde. Les fouilles françaises à l'étranger collaborent avec des équipes internationales et interdisciplinaires et font appel au caractère hautement scientifique et technique de la recherche. Pour l'année 2013, suite aux délibérations (décembre 2012) de la commission, le ministère a validé 150 programmes de recherche dans une soixantaine de pays du monde dont 10 nouvelles missions en Oman, en Inde, en Ouzbékistan, dans le Royaume de Tonga, en Grèce, en Israël, dans les Territoires palestiniens, au Liban et dans le Kurdistan d'Irak. Elle a validé en outre la création de 5 missions archéologiques en Amérique (Pérou, Brésil, Bolivie, Alaska et Chili).

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34823

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juillet 2013](#), page 8100

**Réponse publiée au JO le :** [17 septembre 2013](#), page 9632